



Doc. 15548
21 juin 2022

Protection et prise en charge des enfants migrants ou réfugiés non accompagnés ou séparés

Amendement¹ n° 3

déposé par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 1, insérer le paragraphe suivant:

«La pauvreté, les conflits armés et la crise climatique sont les principales raisons pour lesquelles un grand nombre d'enfants se retrouvent en Europe, seuls, souvent sans aucun document d'identification, sans moyens de subsistance ou soutien. Ces dernières années, la plupart des enfants non accompagnés venaient d'Afghanistan, de Syrie et du Bangladesh. L'Assemblée souligne la nécessité de déployer des efforts soutenus pour éliminer la pauvreté et les privations dans le monde, d'investir massivement dans la consolidation de la paix, la réconciliation et le règlement pacifique des conflits, et de donner la priorité à la lutte contre le changement climatique et à la garantie de niveaux de vie décents pour tous, plutôt qu'à la croissance économique et à la maximisation des profits pour un petit nombre.»

1. 2022 - Troisième partie de session

